

DES RÉFORMES QUI FRAGILISENT ENCORE LES NON-TITULAIRES

« Il y aura un enseignant devant chaque élève », a réaffirmé Gabriel Attal. L'année dernière à la même date, notre ancien ministre avait déclaré : « il y aura un professeur devant chaque classe à la rentrée ». Le même refrain, la même chanson, les mêmes constats de la CGT Éduc'action.

Une nouvelle fois, nombreux sont les territoires où il manque des enseignant-es, l'équation était donc de toute évidence difficilement soluble !

Et face aux postes non pourvus en cette rentrée, l'Éducation nationale a, une nouvelle fois, dû recourir de façon massive aux contractuel·les recruté·es le plus souvent au pied levé, avec une pseudo formation expresse et ce, dans le premier degré comme dans le second degré.

Comment attirer de nouveaux·velles candidat-es, compte tenu des conditions de recrutement des collègues, titulaires comme non-titulaires d'ailleurs, à commencer par la rémunération ?

Nous faisons régulièrement le constat d'une rémunération à la tête du·de la client·e. Davantage encore que pour les titulaires, nous constatons une inégalité de traitement entre les personnels selon leur discipline, leur lieu d'affectation, leur expérience professionnelle antérieure, leur niveau de diplômes. Nous déplorons une gestion à géométrie variable des personnels sans cadre national, une individualisation de la rémunération et de l'avancement, la mise en concurrence des personnels, en somme, la casse des cadres collectifs.

Le Pacte ne fait que renforcer la GRH de proximité avec un danger accru pour les non-titulaires. Ils et elles sont déjà soumis-es à l'arbitraire de l'évaluation de leurs chef-fes d'établissement, sont déjà mis sous pression afin d'accepter des missions sous peine de non-renouvellement, font déjà face aux dérives locales. Avec le Pacte, nous craignons que cela s'accroisse. L'engagement à réaliser ces missions donne lieu à une lettre de mission signée par le-la chef-fe d'établissement-IEN qui s'assure de son exécution ». Le rapport hiérarchique est donc renforcé. D'ailleurs, les répartitions de Pactes seront de la seule responsabilité des chef-fes d'établissements et des IEN. Le nombre de missions et de Pactes étant limité, ce dispositif va accentuer la concurrence entre personnels pour le partage du gâteau...

Comme toute indemnité, il va aussi défavoriser les collègues moins disponibles pour effectuer ces missions et donc accentuer ainsi les inégalités femmes-hommes. Les Pactes commencent à être présentés dans les établissements et écoles, avec plus ou moins de zèle. Dans certains collèges et lycées, des équipes éducatives entières ont d'ores et déjà décidé collectivement de ne pas se compromettre avec ce contrat d'un nouveau genre. Et sur qui risquent de tomber les chef-fes d'établissement pour remplir les missions du Pacte ? La réponse est toute trouvée : les non-titulaires qui ne se verront pas dire NON !

DES RÉFORMES QUI FRAGILISENT ENCORE LES NON-TITULAIRES

Au-delà du Pacte, c'est l'ensemble des réformes qui ont un impact encore plus fort sur les plus précaires qui resteront parmi les premier·ères touché·es : réforme des retraites, assurance chômage, réforme de la voie pro, Pacte ...

Dans les faits, le pourcentage de non-titulaires dans l'Éducation nationale ne cesse d'augmenter. Les bilans sociaux le confirment : la précarisation des personnels de l'Éducation nationale s'intensifie dans tous les champs : premier et second degré, enseignement supérieur, formation continue et touche tous les métiers, enseignant·es, administratif·ves, AESH, AEd ... La Loi de Transformation de la Fonction publique a individualisé la carrière de chacun·e, augmenté la contractualisation et donné plus de poids au management local.

Sur le terrain, cette politique fait des dégâts : cet accroissement de la précarité qui fragilise particulièrement les femmes ne peut pas être une solution ; temps de travail incomplet ; bas niveau de salaire ; évolution de carrière quasi nulle ; postes partagés ; éloignement géographique ; contrats qui s'enchaînent...

La CGT Éduc'Action, syndicat intercatégoriel a toute sa place dans la lutte menant à la résorption de la précarité dans l'Éducation nationale. La CGT continue de revendiquer la titularisation de tou·tes, sans condition de concours ni de nationalité avec une vraie formation institutionnelle offerte ; une augmentation immédiate de 400€ et un SMIC à 2000€ brut ; des grilles de salaire alignées sur celles des titulaires et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ; le renforcement des droits sociaux des non-titulaires et la reconnaissance de leurs qualifications ; une formation de qualité et adaptée aux besoins de tou·tes.

Le 12 septembre 2023.